

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

DEUXIÈME COMMISSION
11e séance
tenue le
vendredi 12 octobre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 11e SEANCE

Président : M. PAPADATOS (Grèce)

puis : M. AMAZIANE (Maroc)

SOMMAIRE

QUESTIONS D'ORGANISATION (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE
CATASTROPHE

- a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE
CATASTROPHE
- b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.2/45/SR.11
17 octobre 1990

ORIGINAL : FRANCAIS

16 P

La séance est ouverte à 10 h 25.

QUESTIONS D'ORGANISATION (suite)

1. Le **PRESIDENT** informe la Commission que le Bureau s'est réuni pour examiner la question de l'état d'avancement de la documentation; ce dernier a noté qu'un nombre important de rapports n'avaient pas encore été publiés; des explications ont donc été demandées au Secrétariat, qui a été contacté au plus haut niveau. Cette situation entraînera une modification des dates prévues pour l'examen de certains points de l'ordre du jour.

2. **M. STOBY** (Secrétaire de la Commission) donne des précisions sur l'état de la documentation relative aux points 86 et 87 de l'ordre du jour, dont l'examen est prévu à la séance en cours, et aux points 79 et 12. En ce qui concerne ces deux derniers points, il propose d'intervertir les dates de leur examen puisque les rapports au titre du point 12 sont tous parus, sauf deux. Le problème du retard de la documentation n'est pas nouveau et se pose chaque année. En fait, le Secrétariat doit faire face à une charge de travail de plus en plus lourde; en outre, à la session en cours, la situation a encore été aggravée par les réunions constantes du Conseil de sécurité, dont la documentation a toujours priorité, qui ont créé un véritable engorgement.

3. **M. MUCHANGA** (Zambie) reconnaît qu'il serait logique d'intervertir les dates d'examen des points 79 et 12 de l'ordre du jour. En ce qui concerne l'examen des rapports sur l'Angola (A/45/551) et sur l'assistance spéciale aux Etats de première ligne et aux autres Etats voisins (A/45/479), il souhaiterait qu'il soit reporté à la semaine du 22 octobre.

4. **M. OSMAN** (Somalie) demande que l'examen du document A/45/483 sur l'assistance à son pays, présenté au titre du point 89 b) de l'ordre du jour provisoire, soit reporté à une date ultérieure; ce document en effet n'a paru que tout récemment et la délégation somalie souhaiterait disposer de plus de temps afin de le commenter d'une manière utile.

5. Le **PRESIDENT** dit qu'il accepte de reporter l'examen du rapport en question.

6. **M. KOIKE** (Japon) approuve la permutation des dates d'examen des points 79 et 12 de l'ordre du jour, et demande si les alinéas a) et 1) de ce point seront examinés plus tard.

7. Le **PRESIDENT** dit que ces deux alinéas seront effectivement examinés conjointement à une date ultérieure.

8. **M. BABINGTON** (Australie) demande si la permutation de l'examen des points 12 et 79 de l'ordre du jour portera sur toutes les séances prévues pour l'examen de ces deux points.

9. Le **PRESIDENT** dit qu'un programme de travail révisé sera distribué aux membres de la Commission à la séance suivante.

10. M. MORAIS (Angola), constatant que le rapport sur l'assistance internationale pour la réhabilitation de l'Angola (A/45/551) vient seulement d'être publié, demande de reporter son examen à une date ultérieure.
11. M. MISSARY (Yémen) se déclare préoccupé par les retards enregistrés dans la publication des documents de la Commission, et notamment de l'additif au document A/45/358. Il demande par ailleurs pourquoi l'assistance à son pays ne fait pas l'objet d'un document séparé comme c'est le cas pour un certain nombre de pays.
12. M. ADEI (Programme des Nations Unies pour le développement) dit qu'il donnera des précisions à ce sujet dans l'intervention qu'il doit faire à la séance en cours.
13. Le PRESIDENT propose à la Commission d'accepter les modifications suggérées pour son programme de travail.
14. Il en est ainsi décidé.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (A/45/224, A/45/598)

- a) BUREAU DU COORDONNATEUR DES NATIONS UNIES POUR LES SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (A/45/3, A/45/271 et Corr.1-E/1990/78 et Corr.1)
 - b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (A/45/3, A/45/358 et Add.1, A/45/479, A/45/483, A/45/505, A/45/547, A/45/562, A/45/566; A/C.2/45/2)
15. M. MAYRHOFER GRUMBUHEL (Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe), présentant le rapport sur les activités de l'UNDRO en 1988-1989 (A/45/271), constate avec préoccupation que la fréquence des catastrophes naturelles s'accroît et que les communautés sont de plus en plus vulnérables du fait de la concentration des populations et des intérêts économiques dans les zones urbaines et sur les côtes. Par ailleurs, il semble qu'il y ait une corrélation entre la dégradation de l'environnement, notamment le réchauffement de la planète, et les catastrophes comme les cyclones, les inondations et la sécheresse.
 16. Toutefois, la nouvelle situation internationale permet de se concentrer sur la notion de sécurité, qui devrait comprendre l'adoption de mesures préventives contre les menaces de catastrophes écologiques et la gestion des risques naturels. Le renforcement de la coopération internationale dans ce domaine coïncide avec les progrès remarquables de la science et de la technique qui permettent d'atténuer les effets des catastrophes.
 17. En ce qui concerne les personnes déplacées au Moyen-Orient, les conséquences de la crise du Golfe mobilisent l'attention du Bureau et la majeure partie de ses ressources. La situation s'est considérablement améliorée, le nombre de réfugiés dans les camps jordaniens étant tombé de 100 000 à 4 600 personnes, lesquelles

(M. Mayrhofer Grumbuhel)

devraient quitter la Jordanie très prochainement. Le système des Nations Unies s'est ainsi révélé capable de relever un défi redoutable, puisque depuis le 2 août 1990 environ 800 000 personnes ont fui l'Iraq et le Koweït. La Jordanie, pays qui a le plus souffert, devant accueillir en transit plus de 600 000 personnes déplacées, s'est acquittée de sa tâche avec une efficacité remarquable, malgré ses ressources limitées. Ayant déjà consacré un montant de plus de 50 millions de dollars à cet effort, elle a dû demander une aide au Bureau du Coordonnateur, lequel a lancé un appel à la communauté internationale; celle-ci a répondu de manière généreuse, les contributions annoncées s'élevant à 38 millions de dollars.

18. La mobilisation et la coordination de l'assistance, de même que la gestion des opérations sur le terrain, demeurent les principaux objectifs de l'UNDRO. C'est pourquoi le Bureau a organisé des réunions fréquentes avec les représentants des pays donateurs et des pays affectés, les ONG et les autres organismes des Nations Unies intéressés. Il travaille également en liaison avec les représentants résidents du PNUD/UNDRO dans les autres pays de transit des réfugiés; des programmes d'assistance et de rapatriement ont ainsi été mis en oeuvre en Egypte, en Iran, en Syrie et en Turquie. Si cette opération s'est heurtée à un certain nombre de problèmes, la coordination s'est généralement avérée efficace et l'UNDRO tient à ce sujet à remercier l'Organisation internationale pour les migrations, le PAM, l'UNICEF, l'UNRWA, l'OMS et le HCR, le Comité international de la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge et Médecins sans frontières de leur coopération.

19. On constate aujourd'hui que la distinction s'estompe entre catastrophes naturelles et celles causées par l'homme. Dans les deux cas, il s'agit d'intervenir de manière rapide et efficace pour atténuer les souffrances des victimes. Les techniques de coordination et les secours sont identiques. Il convient par contre de distinguer entre les catastrophes soudaines et brutales et celles dont l'évolution est lente. Par ailleurs, la planification préalable est une opération indispensable si l'on veut atténuer les effets des catastrophes.

20. La résolution de l'Assemblée générale proclamant les années 90 Décennie internationale de la prévention des catastrophes (44/236) a réaffirmé le mandat du Bureau, lui assignant un rôle particulier dans le processus de mise en oeuvre. Ce mandat prévoit notamment une approche préventive par le biais de l'atténuation des effets des catastrophes. L'UNDRO s'est toujours efforcé d'appliquer des mesures pratiques pour réduire leur impact et considère donc que la Décennie marque la reconnaissance politique de l'une de ses principales préoccupations et qu'il doit encore intensifier ses efforts dans ce domaine. Le Bureau a déjà joué un rôle majeur dans la phase préparatoire et est déterminé à n'épargner aucun effort pour assurer le succès de la Décennie.

21. Les trois éléments d'une campagne efficace pour atténuer les effets des catastrophes exposés deux ans auparavant par le Coordonnateur, demeurent valables : stratégie internationale, solidarité internationale et coordination efficace des secours. La stratégie est fournie par le cadre d'action de la Décennie. L'UNDRO insiste à ce sujet sur la nécessité d'intégrer l'atténuation des effets des

(M. Mayrhofer Grunbuhel)

catastrophes dans les plans de développement nationaux, préalable du succès de la Décennie. Sur cette base, le Bureau a déployé des efforts considérables pour renforcer sa coopération avec le PNUD. Les deux organisations ont mis au point une stratégie commune en matière de formation et publieront prochainement un manuel de gestion des catastrophes. Une autre priorité de l'UNDRO est le développement de ses systèmes de gestion de l'information et d'appui administratif.

22. La solidarité internationale, deuxième élément, s'est récemment manifestée de façon impressionnante, notamment lors de la tragédie des personnes évacuées d'Iraq et du Koweït et des séismes d'Iran et d'Arménie. Le nombre des donateurs s'accroît de même que leurs contributions. Toutefois, il convient de mentionner deux problèmes, le premier est celui des catastrophes oubliées : ainsi la crise du Golfe a relégué à l'arrière-plan la situation catastrophique qui règne au Libéria. D'autre part, les gouvernements jugent plus facile de contribuer aux secours qu'aux activités de prévention et de planification. Ils doivent modifier cette optique pour se conformer à la philosophie de la Décennie, selon laquelle il importe d'agir maintenant pour réduire les dégâts et la nécessité de fournir des secours plus tard. Le soutien apporté à l'UNDRO est une manifestation de cette solidarité. Le rapport à l'examen fait clairement apparaître que les ressources du Bureau sont insuffisantes. Une assistance de la communauté internationale est donc essentielle pour maintenir les activités du Bureau à leur niveau actuel, et, partant, pour les développer en renforçant leur efficacité et les diversifier, de façon à ce qu'il puisse s'acquitter de son mandat.

23. Le troisième élément a trait à la rapidité et à la coordination des secours. Les rapports de situation du Bureau qui sont diffusés par un système informatisé à des centaines de destinataires sont très utiles dans ce domaine. Par ailleurs, l'amélioration de l'information, élément clef de la coordination, constitue l'un des soucis constants du Bureau, notamment dans le cadre du Réseau international d'information des Nations Unies sur les situations d'urgence. Cette activité est complétée par des travaux sur les communications dans les situations de catastrophe, ce dont témoigne la Conférence internationale sur les communications en cas de catastrophes organisée par le Bureau en mars 1990. Il est également indispensable d'assurer la crédibilité de l'information diffusée. Cela exige une étroite coopération au niveau de l'évaluation des dégâts et des besoins avec le PNUD, les autres organismes des Nations Unies, les ONG et les pays donateurs, de même qu'un effort constant de l'UNDRO pour améliorer le professionnalisme de son personnel et ses procédures.

24. Les secours en cas de catastrophe ainsi que les activités d'atténuation des effets des catastrophes qui sont avant tout d'ordre humanitaire sont aussi étroitement liés au développement. Néanmoins, ces rapports entre la gestion des catastrophes et les efforts de développement ne devraient pas dissimuler le fait que les secours en cas de catastrophes constituent une activité entièrement différente et que l'atténuation des effets exige des compétences qui ne sont pas toujours disponibles dans le cadre des programmes de développement. Les procédures administratives des Nations Unies ainsi que celles de certains donateurs ne sont généralement pas aptes à répondre à des situations d'urgence, problème auquel il faudra accorder plus d'attention.

/...

(M. Mayrhofer Grumbuhel)

25. L'année 1991 marquera le vingtième anniversaire de la création de l'UNDRO par la résolution 2816 (XXVI) de l'Assemblée générale. Les concepts qui y sont formulés sont toujours valables. L'idée de créer une organisation efficace pour coordonner les opérations de secours à l'échelle internationale et encourager les activités de planification et de prévention a bien résisté au passage du temps et l'UNDRO s'efforce plus activement que jamais de faire en sorte qu'elle devienne réalité, en renforçant ses capacités et en tentant d'obtenir des ressources supplémentaires. L'exécution de son mandat est certes une tâche complexe, compte tenu notamment des nombreux agents intervenant dans la gestion des catastrophes mais l'UNDRO est convaincu qu'il pourra s'acquitter de sa tâche avec le soutien de la communauté internationale.

26. M. ADEI (Programme des Nations Unies pour le développement), se référant au rapport du Secrétaire général sur l'assistance économique spéciale et les secours en cas de catastrophe (A/45/358), passe en revue les huit pays qui ont bénéficié d'une aide pour surmonter les difficultés particulières qui entravent leurs efforts de développement et de reconstruction. Six d'entre eux appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés. Au Bénin, le nouveau gouvernement a décidé de poursuivre l'exécution du programme d'ajustement structurel, dont le rapport du Secrétaire général récapitule les principales mesures.

27. La République centrafricaine quant à elle continue d'appliquer son programme d'ajustement structurel. Les difficultés financières de ce pays sans littoral ont été aggravées par la faiblesse des prix mondiaux du café et du tabac. Conformément aux recommandations de la table ronde de Genève (juin 1987), des réunions sectorielles ont été organisées et d'autres consultations sont prévues.

28. En ce qui concerne le Tchad, la troisième table ronde des donateurs s'est tenue en juin 1990 et plusieurs consultations sectorielles sont prévues. Le système des Nations Unies fournit une aide importante à ce pays, notamment dans les domaines de la santé et de l'alimentation. Par ailleurs, des régions du pays ayant été infestées par des criquets pelerins, la communauté internationale a fourni en 1989 une assistance de 6 727 000 dollars.

29. S'agissant de Madagascar, le rapport fait état d'un début de croissance économique en 1988, après 10 années d'efforts de stabilisation financière. Une attention particulière est portée aux aspects sociaux et environnementaux de l'ajustement.

30. Le Yémen a connu des inondations catastrophiques en mars 1989. L'aide du PNUD a été axée à la fois sur la reconstruction et sur le renforcement des capacités du pays de gérer les programmes de relèvement face aux situations de catastrophes.

31. Djibouti a lancé un programme d'austérité budgétaire afin de réduire son déficit commercial. On note déjà certains signes d'amélioration de la situation. Le PAM, le HCR et l'UNICEF ont apporté une aide importante.

(M. Adai)

32. Les difficultés de Vanuatu ont été aggravées par les deux cyclones qui ont causé des dégâts considérables en 1988 et 1989. Une table ronde des donateurs a été organisée en 1988 dans le but d'intégrer les diverses sources d'assistance dans le plan général du pays.

33. Si l'Equateur a enregistré en 1989 certains progrès sur le plan économique, il est néanmoins toujours confronté à de graves problèmes qui entravent son développement.

34. Tous ces pays ont bénéficié de programmes spéciaux d'assistance économique. Le but visé est de coordonner et d'intégrer cette assistance dans les plans de développement de chaque pays. Il faut rappeler que les programmes d'ajustement en cours d'application entraînent des coûts sociaux importants et que ces pays ne pourront atteindre leurs objectifs - stabilité financière et croissance économique - sans l'aide généreuse de la communauté internationale.

35. M. MILINTACHINDA (Thaïlande) dit que son pays attache une grande importance au rôle de l'UNDRO en tant que coordonnateur des opérations de secours dans les situations d'urgence. Les autorités ont notamment pu constater l'efficacité de son intervention lorsque des inondations ont dévasté la région du sud en 1988. Afin d'atténuer les effets des catastrophes, la Thaïlande a créé un comité chargé de coordonner les secours d'urgence. Des efforts spéciaux sont consacrés à la réinstallation des personnes déplacées à la suite des inondations. L'Institut de recherches Chulabhorn exécute par ailleurs des programmes de relèvement et de reconstruction, avec l'aide du PNUD. Le Gouvernement thaïlandais a également créé, en application de la résolution 42/169 de l'Assemblée générale, un comité chargé de coordonner les activités dans ce domaine avec le système des Nations Unies.

36. La Thaïlande a incorporé des mesures concernant la prévention des catastrophes et l'atténuation de leurs effets dans son septième plan de développement économique et social. Pour faciliter cette intégration, il serait souhaitable que le PNUD et l'UNDRO lui apportent une aide, en fournissant par exemple des conseils sur l'utilisation des systèmes d'alerte avancée ou sur l'application de plans d'urgence en cas de catastrophe.

37. La Thaïlande attache une grande importance aux programmes spéciaux d'assistance économique. Ces programmes devraient, dans certains cas, être complétés par une assistance supplémentaire bilatérale. Dans le cadre de ses efforts humanitaires, la Thaïlande a contribué au Fonds d'affectation spéciale créé pour aider le Mozambique; elle a également fourni une assistance aux victimes de la sécheresse dans le sud de l'Angola et est résolue à poursuivre son action en vue d'atténuer les effets des catastrophes partout dans le monde.

38. La Thaïlande réaffirme son soutien aux activités de l'UNDRO et demande à la communauté internationale de soutenir les efforts du Bureau et d'autres instances de l'ONU afin de renforcer l'efficacité des mesures prises en faveur des pays sinistrés.

39. M. FONDI (Italie), parlant au nom de la Communauté économique européenne, dit que le problème des catastrophes naturelles se pose avec une acuité croissante : le nombre des personnes qui en ont été victimes a en effet plus que doublé entre les années 60 (28 millions) et les années 80 (64 millions).

40. Les conséquences sont particulièrement graves pour les pays en développement puisqu'elles se sont traduites au cours des 20 années précédentes par des pertes annuelles représentant en moyenne plus de 2,5 % du PNB dans les 17 pays les plus sujets à des catastrophes, et plus de 5 % dans six d'entre eux.

41. Devant une telle situation, le rôle du système des Nations Unies est capital, et tout particulièrement celui de l'UNDRO. Logiquement, la première tâche du Bureau se situe au stade de la planification préalable et de la prévention des catastrophes. Il s'agit essentiellement de promouvoir l'étude et la prévision des catastrophes naturelles en diffusant par exemple des informations scientifiques et technique, entre autres, pour encourager l'adoption de mesures de renforcement structurel. Il est important à ce sujet que le Bureau aide les gouvernements à améliorer leurs capacités en ce qui concerne l'évaluation des catastrophes et la gestion des opérations de secours en vue d'intégrer la planification préalable dans leurs plans nationaux. La planification et la prévention font l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Il importe à ce sujet qu'une coopération étroite s'instaure entre son secrétariat et l'UNDRO.

42. Toutefois, le rôle fondamental du Bureau consiste à apporter des secours dans les situations de catastrophes, en intervenant tant sur le plan de l'information que sur celui de la coordination des opérations. Sur le premier point, il est indispensable d'obtenir et de transmettre des informations précises et fiables afin d'assurer une bonne coordination. La CEE apprécie les efforts du Bureau dans ce domaine et soutient pleinement son rôle de coordonnateur général des opérations. L'UNDRO assure en général la liaison entre les victimes et les gouvernements d'une part, et les donateurs officiels et le grand public, de l'autre. Les Douze se félicitent à ce sujet de la modernisation en cours de son système de gestion électronique de l'information et estiment qu'il faudrait poursuivre l'idée de la création d'une banque de données concernant la gestion des catastrophes et les disponibilités mondiales sur le plan de l'aide technique. Cela permettrait notamment aux donateurs d'envoyer immédiatement des experts sur le terrain après une catastrophe. Le second aspect de l'activité de l'UNDRO, à savoir la coordination des secours, qui exige la mobilisation de la communauté internationale, est fondamental si l'on veut qu'il soit apporté une solution immédiate et efficace aux situations d'urgence.

43. Tout en reconnaissant les progrès récemment réalisés, la CEE est convaincue que le Bureau peut considérablement renforcer l'efficacité des mécanismes existants et notamment mieux coordonner l'assistance aux victimes. La situation des réfugiés irakiens et koweïtiens se trouvant en Jordanie est préoccupante et il faut reconnaître que les opérations menées en leur faveur n'ont pas été aussi efficaces que souhaité. Parallèlement, la Communauté européenne sait que l'efficacité de l'action de la communauté internationale dépend en dernier ressort essentiellement des mécanismes de coordination locaux. Il est indispensable que ces derniers soient améliorés.

(M. Fondi, Italie)

44. Les Douze se félicitent de la collaboration fructueuse et croissante du Bureau avec le PNUD, et notamment de l'intention de l'UNDRO de renforcer sa relation avec les représentants résidents. Il est heureux que le PNUD souhaite faire de la prévention des catastrophes et de la planification préalable des éléments essentiels de ses programmes de pays. Il sera ainsi plus facile d'intégrer dans les plans nationaux de développement les mesures propres à atténuer les effets des catastrophes. Il appartient toutefois aux nations touchées de demander aide en la matière.

45. La Communauté européenne se félicite également des efforts déployés par le Bureau du Coordonnateur pour renforcer sa collaboration avec les organisations non gouvernementales et les institutions, des scientifiques et universitaires. On sait que dans bien des cas l'intervention des ONG a contribué à accroître l'efficacité de l'aide apportée.

46. M. DOUTOUM (Tchad) souligne que les pays en développement sont les plus touchés par la dégradation de la situation économique internationale et que leur situation risque d'empirer du fait de la hausse du prix du pétrole. C'est pourquoi la deuxième Conférence de Paris sur les pays les moins avancés est importante et les engagements pris au titre de la Déclaration qui y a été adoptée doivent être tenus sans tarder.

47. Tout au long des années 80, le Tchad a bénéficié de l'attention soutenue de la communauté internationale, surtout parce qu'il a été victime d'une série de catastrophes. Son activité économique a pâti de trois événements majeurs, à savoir la guerre d'agression qui a appauvri le pays, la sécheresse et la désertification qui s'en est suivie et l'effondrement des cours du coton, principale source de recettes.

48. Dans ces conditions difficiles, le Gouvernement a adopté un programme d'ajustement structurel qui bénéficie d'une importante aide internationale (FMI, Banque africaine de développement et Arabie saoudite, Banque mondiale et CEE).

49. Malgré les difficultés auxquelles il se heurte, qui résultent principalement de son endettement, le Tchad s'engage résolument dans une politique de réformes et de restructuration et ne peut que se féliciter de la tenue à Genève en juin 1990 de la troisième Conférence de table ronde. Il s'agit désormais de consolider les acquis de la phase de reconstruction et de promouvoir le développement économique et social du pays. A cet effet, le Tchad s'efforcera d'augmenter la production nationale en modernisant les structures productives, d'accroître la participation de la population au développement et de restaurer les grands équilibres macro-économiques. Première priorité, le développement rural continuera à bénéficier d'une attention accrue. Un autre domaine prioritaire sera la mise en valeur des ressources humaines et une importance particulière est accordée à cet égard aux femmes qu'il faut intégrer au processus de développement et dont il faut promouvoir l'accès aux organes de décision.

(M. Doutoum, Tchad)

50. Le Plan d'orientation approuvé à Genève sera revu par le Gouvernement en fonction des consultations sectorielles et thématiques qui sont prévues et doivent porter sur les points suivants : la politique de coopération technique, le secteur privé, l'environnement et la lutte contre la désertification, le développement rural, la sécurité alimentaire et les ressources hydrauliques, et enfin le développement urbain.

51. Le Gouvernement tchadien s'est résolument engagé à honorer les obligations qu'il a contractées auprès de la communauté internationale. Devant l'immensité de l'oeuvre à accomplir, le Tchad soumettra à nouveau un projet de résolution qui servira de support juridique au suivi de l'action entreprise 10 ans auparavant et espère qu'il obtiendra le soutien unanime de la Commission.

52. Le Tchad est à nouveau menacé de famine. Il est certain que la production agricole va stagner, notamment dans la zone sahélienne. Des dégâts ont déjà été causés dans les cultures et la situation est parfois critique. Les fragiles acquis risquant d'être remis en cause, une action urgente s'impose de la part de la communauté internationale.

53. M. BARAC (Roumanie) salue l'important travail accompli par le Bureau du Coordonnateur en 1988 et 1989. Les opérations de secours ont considérablement augmenté du fait du nombre grandissant de catastrophes et de leur grave impact sur les plans humain, économique et social. L'UNDRO a en conséquence fortement étoffé ses capacités de transport et d'entreposage et son potentiel de transport par pont aérien et de largage des secours d'urgence. Le Bureau a également développé ses activités en matière de planification préalable et de prévention, mais il devrait aussi renforcer ses programmes d'atténuation des effets des catastrophes, d'autant que leur coût est, on le sait, très modeste par rapport aux pertes en vies humaines et aux dégâts matériels qu'ils permettent d'éviter. Les gouvernements admettent l'intérêt de ces activités et des techniques d'atténuation des effets des catastrophes, qui sont mieux définies et d'application plus large. La Roumanie appuie le plan à moyen terme proposé pour le Bureau du Coordonnateur et l'ensemble des activités prévues à ce titre, notamment la diffusion de manuels exposant les techniques d'atténuation des effets des catastrophes, l'organisation d'une formation et la fourniture de spécialistes, l'échange d'expériences entre pays en développement sujets à des catastrophes naturelles, ainsi que les programmes de prévision des risques et la préparation de programmes de travail pour une application graduelle des techniques d'atténuation des effets des catastrophes en fonction des risques probables. Les études des pertes entraînées par des catastrophes passées pourraient servir de guide pour l'évaluation des risques futurs.

54. La Roumanie a reçu, après la révolution de décembre 1989, une aide humanitaire très importante de nombreux gouvernements et de divers organismes et particuliers. Les nouvelles autorités roumaines expriment leur profonde gratitude à tous les donateurs. Malheureusement, une aide extérieure reste nécessaire pour surmonter les difficultés que rencontre le peuple roumain dans la présente période de transition vers une économie de marché.

55. M. VERCELES (Philippines) rappelle que les Philippines sont un pays insulaire en développement fréquemment frappé par des catastrophes naturelles telles que les typhons, les inondations et les séismes. Un séisme très violent a ainsi touché le pays quelques mois auparavant, faisant des centaines de victimes et affectant plus d'un million de personnes. Des maisons, des écoles, des ponts, des routes ont été détruits, et les dégâts se montent à un milliard de dollars environ. La communauté internationale a immédiatement fourni des secours, et il faut voir là un témoignage de sa capacité grandissante de faire face aux effets des catastrophes naturelles. Le Gouvernement philippin exprime à cette occasion sa gratitude à tous les pays, au PNUD, à l'UNDRO, à la Croix-Rouge internationale et aux organisations non gouvernementales qui ont apporté une aide. Ce séisme, et les secours apportés, montrent bien que la communauté internationale doit continuer à prêter une attention particulière aux problèmes des catastrophes naturelles et au renforcement de la coopération dans l'atténuation de leurs effets. Cette tragédie souligne aussi l'importance des activités de prévention et de planification préalable, et les Philippines sont l'un des pays qui ont tiré parti des efforts du Bureau du Coordonnateur dans ce domaine; c'est ainsi que des séminaires de formation à la gestion des opérations de secours ont été organisés, avec le concours technique du Centre asiatique de préparation préalable aux catastrophes; un autre projet consiste à fournir des directives pratiques pour la construction de maisons au moyen de techniques adaptées et de matériaux de construction peu coûteux et résistant aux effets des typhons.

56. La communauté internationale doit également accorder plus d'importance à la fourniture immédiate de secours et de matériel de transport dans les situations d'urgence. Mais le Bureau du Coordonnateur manque de ressources, puisque son budget se limite à 7 millions de dollars pour deux ans. Il faudrait accroître considérablement ses ressources pour lui permettre de répondre aux demandes de secours d'urgence en cas de catastrophe en dépassant le plafond de 50 000 dollars par catastrophe par pays. Ce plafond devrait être doublé. En effet, il vaut mieux ne pas trop compter sur les soudains élans de générosité des donateurs.

57. Certaines catastrophes sont évitables. Il est donc impératif que la communauté internationale accorde l'attention voulue à la prévention, et ce sera là également le moyen de concourir à des activités de développement durable. Les catastrophes naturelles ont souvent pour effet de réduire à néant de patients efforts de développement, et ce sont les systèmes de transport et de communication, les exploitations agricoles et les logements qui sont habituellement le plus gravement touchés. Après une catastrophe, l'économie d'un pays doit procéder à une difficile adaptation; on doit alors réorganiser l'approvisionnement, réviser les objectifs de production, etc.

58. C'est malheureusement le cas des Philippines. Le séisme est survenu au moment où la reprise de la croissance était bien engagée. Ayant à peine remédié aux conséquences immédiates de la catastrophe, l'économie philippine est maintenant frappée par l'envolée soudaine du prix du pétrole due à la crise du Golfe, qui touche de nombreux pays en développement importateurs. Les Philippines agiront de concert avec la communauté internationale pour demander que le cours du pétrole reste stable et équitable pour les consommateurs et pour les producteurs. Par delà

(M. Verceles, Philippines)

les statistiques, les souffrances des personnes qui sont frappées par les catastrophes naturelles, dans leur existence quotidienne, amènent le représentant des Philippines à lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle accroisse son aide, tant bilatérale que multilatérale, aux pays touchés.

M. Amaziane (Maroc) prend la présidence.

59. M. BABINGTON (Australie), parlant au nom des membres du Forum du Pacifique Sud qui sont également Membres de l'ONU, exprime sa sympathie aux pays des Caraïbes frappés tout récemment par l'ouragan Klaus. L'année précédente, c'était l'ouragan Hugo qui avait causé de lourdes pertes en vies humaines et des dégâts matériels importants. Les pays du Pacifique Sud connaissent bien ces calamités; ils savent qu'un typhon peut brutalement anéantir des années d'efforts patients. Au début de l'année en cours, plusieurs pays et territoires de la région ont été frappés par le cyclone Ofa. Cette catastrophe a fait l'objet d'une résolution du Conseil économique et social à sa session d'organisation de 1990; le rapport sur l'aide d'urgence accordée prévu par cette résolution n'a malheureusement pas encore été reçu.

60. De l'avis de l'intervenant, le système mis en place par le Bureau du Coordonnateur devrait avoir trois objectifs : premièrement, un objectif d'information, le système des Nations Unies devant fournir aux pays sinistrés l'occasion de faire connaître leurs difficultés à la communauté internationale, notamment par le canal de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Deuxièmement, l'UNDRO assure la coordination des secours, et l'information concernant la situation d'urgence, dans un pays donné, est très utile à la communauté internationale et en particulier aux donateurs. On peut citer en exemple l'information de qualité fournie à l'occasion de l'"opération Survie au Soudan". Troisièmement, l'UNDRO doit jouer un rôle plus actif en matière de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes, et prêter spécialement attention aux nombreux liens qui existent entre ces efforts et le processus de développement dans son ensemble. Les pays du Forum du Pacifique Sud réitèrent leur confiance au Bureau du Coordonnateur et leur appui à son mandat et à ses activités, et ils se félicitent à ce propos des plans qu'il a établis afin de déterminer les besoins de chaque pays et d'élaborer un programme de travail relatif à l'atténuation des effets des catastrophes dans le sud-ouest du Pacifique, l'accent étant mis sur les cyclones, d'autant que le Forum a pris récemment des décisions concernant la planification préalable. Il est à espérer que ces plans pourront être mis en oeuvre, malgré le manque de ressources, et que l'UNDRO et le secrétariat du Forum du Pacifique Sud renforceront leur coopération.

61. D'une façon générale, le Forum du Pacifique Sud souscrit aux objectifs de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles et espère qu'elle aura effectivement pour effet de réduire le tribut que ces catastrophes prélèvent sur l'humanité. Dans cette perspective, il y aurait tout à gagner à renforcer les liens entre l'UNDRO et le PNUD, qui, dans la région, a répondu rapidement aux besoins en matière de reconstruction et de relèvement après le passage de plusieurs cyclones. Dans le cadre de cette coopération, il y a lieu de définir clairement le rôle central que joue le coordonnateur résident du PNUD concernant les activités de secours et d'atténuation des effets des catastrophes.

(M. Babington, Australie)

L'UNDRO s'est également efforcé de coopérer avec les organisations non gouvernementales, qui jouent souvent un rôle très utile pour les secours d'urgence et les activités de prévention.

62. S'il est certain qu'il est impossible d'éviter les catastrophes naturelles, leur impact, souvent terrible, peut néanmoins être atténué au prix d'un effort de prévoyance et de préparation. L'activité de l'ONU dans ce domaine présente un caractère pratique qui la rend très précieuse.

63. M. MISSARY (Yémen) dit que sa délégation a lu avec beaucoup d'attention le rapport du Secrétaire général concernant notamment l'assistance au Yémen (A/45/358). Elle exprime sa gratitude à l'ONU et aux organismes des Nations Unies pour les efforts inlassables qu'ils consacrent à la mobilisation de l'assistance dont a besoin le pays, et remercie tous ceux qui l'ont aidée à faire face aux catastrophes dont il a été victime.

64. La délégation yéménite souhaite que le nom Yémen "démocratique" soit définitivement remplacé dans les rapports par "République du Yémen", d'autant que le changement d'appellation remonte au 2 mai 1990, date de la proclamation de la République du Yémen. Elle espère que le Secrétariat tiendra compte de cette observation.

65. Aux paragraphes 69 à 74 du rapport, il est question des catastrophes dont a été victime le Yémen en 1982 et en 1989, de l'évolution politique du pays - notamment de l'avènement de la République du Yémen - ainsi que de sa situation économique. Ayant été établi après la proclamation de la République du Yémen, ce document aurait dû évoquer le processus d'unification des institutions des deux Etats et les fardeaux supplémentaires qui en résultent et qui ne manqueront pas d'avoir des effets sur le développement économique et social du pays. Il aurait également fallu mentionner les graves conséquences de la crise du Golfe sur le Yémen - notamment ses répercussions financières et les incidences économiques et sociales du retour de près de 200 000 travailleurs yéménites - qui sont de nature à aggraver les difficultés d'une économie déjà éprouvée.

66. Rappelant que l'objectif de la résolution 44/179 était de déterminer les besoins en assistance dans une optique intégrée de façon à permettre au pays de parachever les efforts de reconstruction entamés après la catastrophe de 1982 et surtout de faire face aux conséquences de celle de 1989, la délégation yéménite note que le rapport du Secrétaire général, établi en application de cette résolution, n'a pas répondu à cette demande. De même, le document A/C.2/45/L.1/Add.1 (Etat d'avancement de la documentation) ne mentionne pas la résolution 44/179. Le Yémen espère que le Secrétariat fournira des explications sur les raisons de cette omission.

67. M. STOBY (Secrétaire de la Commission), notant les points soulevés par la délégation yéménite, dit qu'ils seront pris en considération et qu'il la tiendra au courant.

68. M. MacARTHUR (Etats-Unis d'Amérique) note avec satisfaction que l'UNDRO s'acquitte de sa tâche de manière de plus en plus efficace, principalement en ce qui concerne l'établissement de rapports objectifs sur l'assistance fournie dans les situations de catastrophe. S'agissant notamment du séisme qui s'est produit en Iran, le Bureau du Coordonnateur a établi un rapport équilibré sur les dégâts causés et les mesures prises, informations qu'il aurait sans doute été difficile d'obtenir autrement. Il a plus récemment coordonné les secours fournis aux réfugiés d'Iraq évacués en Jordanie. La désignation à cet effet d'un coordonnateur spécial sur le terrain a considérablement facilité les efforts.

69. Il est également encourageant de voir l'UNDRO renforcer ses liens avec le PNUD, tant en ce qui concerne la fourniture de secours que la planification préalable. Le Bureau a aussi réexaminé ses systèmes d'information et se propose de les améliorer. Il est à espérer qu'il atteindra ces objectifs.

70. M. HASSAN (Pakistan) dit que son pays apprécie les efforts déployés par l'UNDRO pour fournir une assistance aux pays affectés par les catastrophes naturelles. Les pays en développement, qui ne disposent pas d'infrastructures suffisamment développées et de ressources financières adéquates, sont particulièrement vulnérables à ces situations. Il est donc essentiel de renforcer le Bureau du Coordonnateur. Il est particulièrement important que ce dernier améliore sa capacité de diffuser rapidement des informations fiables sur les catastrophes et mette à jour ses aperçus de pays à haut risque. Il faudrait intensifier les efforts en vue de développer le réseau international d'information sur la gestion des opérations en cas de catastrophe et renforcer la coopération entre l'UNDRO et le PNUD : il est également important d'organiser des réunions aux niveaux international et régional pour encourager les échanges de compétences en vue de la prévention et du contrôle des catastrophes.

71. En ce qui concerne le financement de ces activités, l'intervenant note avec satisfaction que le Bureau du Coordonnateur a pu obtenir le soutien d'un nombre croissant de pays donateurs; il est impératif de maintenir et de renforcer cet appui.

72. A sa quarante-quatrième session, l'Assemblée générale a adopté neuf résolutions sur une assistance spéciale à divers pays et régions. La délégation pakistanaise appuie pleinement les programmes qui y sont prévus et souligne la nécessité d'assurer leur pleine application. Toutefois, si, à la suite de l'adoption de ces résolutions, les pays concernés ont pu, dans une certaine mesure, améliorer leur situation, il reste encore beaucoup à faire. C'est pourquoi il est essentiel que la communauté internationale accroisse son assistance afin de répondre aux besoins de ces pays en matière de reconstruction.

73. La crise du Golfe a gravement affecté l'économie de nombreux pays en développement, y compris le Pakistan, qui étaient déjà confrontés à de sévères problèmes économiques. L'envolée des prix du pétrole, de même que la suspension des échanges commerciaux et des transferts de fonds de leurs nationaux travaillant en Iraq et au Koweït ont plongé ces pays dans une crise profonde. Le déficit des paiements courants du Pakistan augmentera en effet de 2 milliards de dollars pour

(M. Hassan, Pakistan)

l'année en cours seulement. Etant donné le faible niveau de ses réserves en devises, qui ne permettront de financer que deux semaines d'importations, il lui sera pratiquement impossible de faire face à cette situation. Il est donc essentiel que la communauté internationale et les institutions financières multilatérales allouent des ressources supplémentaires aux pays gravement affectés et que le système des Nations Unies contribue à atténuer leurs difficultés.

74. M. ZANDAMELA (Mozambique) dit que la communauté internationale doit accorder une attention prioritaire à la question de l'assistance économique spéciale aux pays qui, pour diverses raisons, sont confrontés à de graves difficultés dans leurs efforts de développement socio-économique.

75. Cette assistance conserve pour le Mozambique son caractère d'urgence du fait de la guerre d'usure qui continue de ravager le pays, détournant une grande partie de ses ressources limitées pour la défense de sa population et de son intégrité territoriale. Cette guerre de déstabilisation fait de nombreuses victimes, cause des dégâts matériels considérables et provoque l'effondrement des infrastructures socio-économiques. Du fait de cette tragédie, des milliers de familles ont été déplacées, dépossédées de tous leurs biens et réduites à des conditions d'extrême pauvreté.

76. La Conférence internationale de donateurs sur l'aide d'urgence au Mozambique, organisée récemment par l'ONU et le Gouvernement mozambicain, a notamment décidé de concentrer l'assistance sur les groupes de population affectés directement. La contribution de la communauté internationale, bien qu'encourageante, ne permet pas de satisfaire les besoins pressants du pays.

77. Pour éviter que la situation ne se détériore encore, il est indispensable que les donateurs, l'ONU et les ONG renforcent leur coopération avec le Gouvernement.

78. Dans ce contexte, le projet de création de stocks de réserve devrait permettre de renforcer considérablement la sécurité alimentaire dans les régions les plus affectées. On a pu constater que le programme de distribution des semences et d'outils agricoles aux personnes déplacées avait permis, avec l'appui du Gouvernement et des donateurs, de réduire leur dépendance en matière d'aide alimentaire. Cette initiative mérite de recevoir un appui énergétique.

79. La question des rapatriés mozambicains en provenance des pays voisins - environ 200 000 - constitue un très grave problème pour le pays. Leur réinstallation et leur réinsertion est une tâche difficile qui exigera le soutien actif du système des Nations Unies.

80. La Banque mondiale, à une réunion consultative tenue en novembre 1989, a lancé un nouveau programme de relèvement économique et social pour le pays; il s'agit d'une stratégie de croissance économique et d'atténuation de la pauvreté principalement dans les zones rurales. Cette initiative devrait permettre de relancer le processus de développement du pays.

(M. Zandamela, Mozambique)

81. Les récents événements d'Afrique australe sont d'une importance cruciale pour le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région, notamment l'indépendance de la Namibie, qui marque l'effondrement du dernier bastion du colonialisme en Afrique. L'évolution de la situation en Afrique du Sud est encourageante mais la région ne pourra connaître la prospérité que si ses populations sont prêtes à unir leurs efforts en vue de la paix et du progrès.

82. Sur le plan intérieur, le Gouvernement fait tout son possible pour rétablir la paix et la stabilité et est prêt à examiner toute question de fond dont le règlement pourrait promouvoir la réalisation de cet objectif.

83. L'intervenant réaffirme la détermination de son gouvernement à continuer de collaborer étroitement avec le système des Nations Unies et les organisations gouvernementales et non gouvernementales en vue de réduire les souffrances de millions de Mozambicains.

La séance est levée à 13 heures.